



# MISE EN OEUVRE DE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2025 a adopté la Huitième Résolution soumise à l'Assemblée Générale de ce jour, relative à l'autorisation et la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions limité à 10 % du Capital (ce qui correspond à 75 207 actions) pour un coût financier maximum de 18 M€ :

- Objectifs : rachat d'actions servant tout objectif compatible avec les textes applicables en vigueur notamment l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société, l'acquisition d'actions aux fins de les conserver et le cas échéant de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, l'annulation éventuelle des actions acquises sur décision du Conseil d'Administration en application de la Neuvième Résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2025,
- Validité du programme de rachat : jusqu'au 12 décembre 2026.

Euronext - Amf - [www.gevelot-sa.fr](http://www.gevelot-sa.fr) (12 juin 2025)

## **GEVELOT**

**Société Anonyme au capital de 26 322 590 euros**

**Siège Social : 6, boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET**

**562 088 542 R.C.S. NANTERRE**